

XV – L'EMPIRE 1804 - 1814

De plus en plus autoritaire, le Consulat est remplacé par l'Empire en 1804.

Napoléon est sacré empereur des français à Notre-Dame de Paris le 2 décembre 1804. le régime prend un caractère monarchique, et exerce un pouvoir absolu.

Le génie militaire de Napoléon lui permet de remporter de grandes victoires ; le grand empire englobe l'Espagne, l'Italie, la Pologne et une partie de l'Allemagne. L'Angleterre ne plie pas, Napoléon se tourne vers la Russie, mais l'hiver contraint les troupes à la retraite. La France est envahie en 1814.

Les délibérations font de nouveau état de nombreuses réquisitions surtout de foin et d'avoine pour l'armée (AC – 1D2 p 34-35)

Le 1er Janvier 1813, lors du renouvellement quinquennal des maires et adjoints, sont nommés :

DARNAUD Jean-Jacques, maire

MILHES Antoine, adjoint qui prêteront le serment suivant :

"Je jure obéissance aux constitutions et lois de l'Empire, et fidélité à l'Empereur ;
je jure de remplir mes fonctions avec Zèle, Exactitude, Fermeté et Impartialité"

Au mois de mai suivant, sont nommés membres du conseil :

GERMA Paul, RAMADE Gabriel, CASENEUVE Jacques, BERTRAND Jean,

BORREL Pierre, LATCHE Paul, GERMA Jean, CLAVARY Guillaume,

GABALDA Jean, COUZI Jean.

En août 1813, une imposition extraordinaire a pour but l'achat de deux écharpes pour le maire et l'adjoint, dont le montant s'élève à 60 francs.

Dans le budget prévisionnel apparaît pour la première fois un "loyer pour la maison commune Il est prévu que les Conseils Municipaux ne se réunissent que 15 jours par an. Le maire nommé par le préfet tient le premier rôle, mais il est soumis à la tutelle du sous-préfet et du préfet. Il en est ainsi pour la gestion des biens communaux qui est soumise à leur autorisation.

Les terrains communaux sont affermés aux enchères : les communaux étaient propriété collective et permettaient aux plus pauvres de faire pâturer une ou deux têtes de bétail ; ces terrains plus ou moins laissés à l'abandon, on considère qu'il vaudrait mieux les affermer ou les vendre pour les exploiter et les communes ont besoin de fonds. L'adjudication à ferme est faite à la bougie : elle ne peut être conclue qu'après l'extinction de trois feux successifs, les propositions étant faites tant que la bougie est allumée, le combustible produisant une fumée bien visible sitôt éteint. Le bien le plus prisé si l'on en croit le nombre d'enchères est le communal de l'Houm. Par contre pour le communal d'en Couffit : *"Un premier feu allumé, il en a résulté que la mise à prix a été portée à trente francs et qu'ensuite le dit Jean Gris s'est offert pour le prix de trente et un francs ; ensuite un second feu allumé personne n'a offert ; un troisième feu allumé, aussy personne n'a offert. En conséquence il est résulté que le dit Jean Gris devient adjudicataire du bien communal "*

Les autres communaux sont des terrains situés au cimetière, à St Andrieu, à l'Hyère petite et au pont de Beauteville (AC – 1D2 p37-à 40)

L'Eglise catholique se réorganise peu à peu ; une loi de 1810 permet la reconstruction ou l'achat d'un presbytère ; la commune de Beauteville ne trouve *"ni local pour construire, ni maison à acheter"* Le maire en conséquence *afferma au mois de mai 1809 une maison pour servir de logement au prêtre qui se disposera à servir ladite paroisse car, malgré cette précaution, on se trouve encore privé d'un ecclésiastique. (...) Il s'agit d'une maison qu'elle a depuis deux ans aux dépendances de l'hospice civil de la commune, achetée 2000francs à l'hospice civil du canton de Villefranche"*.

Il s'agit de la maison léguée par J.Jacques Durand en 1789 (aujourd'hui 1 Rue du Midy)

Le loyer du presbytère figure dans le budget prévisionnel pour 108 francs, de 1814 à 1818, mais aucun curé n'y habite alors.

Dans le cadre de la nouvelle organisation ecclésiastique, des églises des communes ou sections de communes sont érigées en succursales : **Beauteville était nommée succursale dont la circonscription devait couvrir le territoire de la commune et de celle de Montclar**, mais...

Le curé Bernard ALBERT "*qui était à Mouncla avant la révolution*" sera à l'origine d'un profond litige entre les deux paroisses.

"Lors de la circonscription des paroisses qui fut faite dans tous les départements de la France en exécution de la loi organique du concordat, la commune de Beateville sera érigée en succursale et on luy adjoint à titre d'annexe celle de Montclar qui la confine au couchant. Beateville méritait cette distinction et cette préférence, soit par la population qui dépasse celle de Montclar, soit par l'étendue qui est double, et pour la contribution dont la différence est encore plus frappante, soit encore par les avantages et le bien-être que ses habitants sont capables d'offrir à un ministre de la religion. Monsieur Albert réussit à changer le lieu de succursale, et l'église de Beateville fut fermée. Il ne remit jamais le pied à Beateville, ni ne voulut permettre qu'un autre prêtre s'y établît et ce n'est qu'à sa mort qu'un ecclésiastique put enfin s'installer."

(extrait d'une délibération de 1834 rétrospective permettant de comprendre la situation)

Beauteville ne cessera de réclamer :

Lettre du 15 novembre 1817 du maire de Beateville aux vicaires généraux du diocèse de Toulouse:

"Messieurs, connaissant le zèle dont vous êtes tout animés pour relever les murs de Jérusalem, nous venons avec les larmes aux yeux vous montrer la brèche que notre église en particulier a souffert et l'impossibilité de la réparer si vous ne venez pas à notre secours. Oui, l'état de notre église est des plus déplorables, privée de tout secours spirituel depuis environ quatre années, elle est sur le point de perdre la foi et bientôt elle ne reconnaîtra plus le Dieu de nos pères ; si vous ne nous envoyez pas un ministre du seigneur pour nous redonner la lumière et réveiller la plupart de nous plongés dans la plus cruelle léthargie. Monsieur notre curé a fini de nous être utile ; il est retenu dans son lit d'où il est probable qu'il ne pourra jamais se relever. Nous lui souhaitons de trouver les bénédictions du ciel. Nous avons tenté plusieurs fois de lui demander un prêtre, et tout a été inutile ; il n'en veut aucun, ni pour Montclar, ni pour Beateville. Cependant, il est de toute justice que ne pouvant plus prêter son ministère par lui-même, il permette au moins qu'un autre puisse le remplacer et vienne résider à Beateville qui était succursale (...) et très portée à faire un sort honorable au prêtre que vous nous enverrez. Nous avons jeté les yeux sur un jeune prêtre né parmi nous, plein de zèle et remplissant ses devoirs avec une grande édification, un élève de Mr l'archiprêtre de Gardouch, monsieur Berger, natif de Saint-Michel, distant de Beateville d'une petite demi-heure. Veuillez prendre en considération notre triste situation et nous accorder l'effet de notre demande, ou du moins donnez-nous l'espérance de posséder un jour Mr berger, nous le désirons avec ardeur, et il n'y a pas un seul individu dans notre commune qui ne fit de sacrifice pour l'obtenir, tant il nous agrée. Votre très humble et très obéissant serviteur, le maire de Beateville au nom de la commune - Antoine Milhès.

(Document privé)

Cette demande fut à priori sans suite. Le desservant suivant après le décès de Mr Albert, se nommera Mr ARNAUD.